

Arrêté ministériel nommant les membres du Comité de Concertation du Cinéma et de l'Audiovisuel

A.M. 24-12-2012

M.B. 22-02-2013

Modifications :

A.M. 09-02-2015 - M.B. 20-03-2015

A.M. 26-11-2015 - M.B. 05-02-2016

La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des Chances,

Vu le décret du 17 juillet 2002 visant à promouvoir la participation équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs, notamment les articles 2 et 3;

Vu le décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel, notamment les articles 3 et 8;

Vu le décret du 11 janvier 2008 portant ratification de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et les aspects essentiels de fonctionnement d'instances d'avis tombant dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et les aspects essentiels de fonctionnement d'instances d'avis tombant dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel, notamment l'article 68quater;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 juin 2006 portant exécution du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel, notamment les articles 2 à 5;

Vu les invitations à candidatures aux organismes représentatifs des utilisateurs agréés des 15 septembre et 23 novembre 2012.

Considérant que les membres remplissent les conditions de nomination prévues par les dispositions décrétales et réglementaires,

Arrête :

Modifié par A.M. 09-02-2015 ; A.M. 26-11-2015

Article 1^{er}. - Sont désignés membres de la commission d'avis prévue à l'article 68quater de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et les aspects essentiels de fonctionnement d'instances d'avis tombant dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel :

1° en qualité d'administrateur de la Communauté française ayant l'Audiovisuel dans ses attributions, ou son délégué :

M. Frédéric Delcor comme membre effectif et

Mme Jeanne Brunfaut comme membre suppléant;

2° en qualité de représentants d'organisations représentatives d'utilisateurs agréées actives essentiellement pour les auteurs, scénaristes, réalisateurs, acteurs et comédiens :

Mme Soon Mi-Peeten,
M. François Stassens,
M. Philippe Reypens,
M. Laurent Denis,
M. Luc Jabon
comme membres effectifs
et
Mme Eva Houdova,
Mme Karine de Villers,
M. Tanguy Roosen,
M. Laurent Brandenbourger et
M. Raphaël Balboni
comme membres suppléants;

3° en qualité de représentants d'organisations représentatives d'utilisateurs agréées actives essentiellement pour les producteurs d'oeuvres audiovisuelles et ateliers de cinéma :

M. Patrick Quinet,
Mme Delphine Mougenot,
M. Jean-Yves Roubin [*remplacé par A.M. 26-11-2015*]
Mme Martine Barbé,
M. Renaud Bellen
comme membres effectifs
et
M. Joseph Rouschop,
Mme Kassandra Decloux [*remplacé par A.M. 26-11-2015*]
M. Eric Van Beuren,
M. Sergio Ghizzardi et
M. Pierre Duculot
comme membres suppléants;

4° en qualité de représentants d'organisations représentatives d'utilisateurs agréées actives essentiellement pour les distributeurs d'oeuvres audiovisuelles et les exploitants de salles de cinéma :

Mme Maud Van de Velde,
M. Jérôme de Béthune,
M. Jean-Marie Hermand,
M. Bruno Plantin-Carrenard
comme membres effectifs
et
M. Julien de Bremme,
M. Johan Bouserie et
M. Thierry Laermans
comme membres suppléants;

5° en qualité de représentant des instances d'avis :

Pour la Commission de sélection des films :
Mme Joëlle Levie comme membre effectif et
Mme Françoise Wolff comme membre suppléant;

Pour la Commission d'aide aux opérateurs audiovisuels :
M. Dan Cukier comme membre effectif et
M. Stefan Fefer comme membre suppléant;

6° en qualité de représentant de la RTBF :
Mme Arlette Zylberberg comme membre effectif et
Mme Nathalie Musch comme membre suppléant;

7° en qualité de représentant des télévisions locales :
Mme Suzy Collard comme membre effectif et
M. Urbain Ortman comme membre suppléant;

8° en qualité de représentants des distributeurs de services télévisuels :

Pour Belgacom : [remplacé par A.M. 09-02-2015]
Mme Vanessa Ling comme membre effectif et
Mr Tanguy Dekeyser comme membre suppléant;

Pour Tecteo :
Mme Michèle Legros comme membre effectif et
M. Christian Loiseau comme membre suppléant;

9° en qualité de représentants des éditeurs de services télévisuels privés :

Pour Be TV :
M. Philippe Logie comme membre effectif et
Mme Marie de Coster comme membre suppléant;

Pour Mobistar :
M. Steve Dive comme effectif;
Mme Vasiliki Mitrias comme membre suppléant ; *[ajouté par A.M. 09-02-2015]*

Pour Base Company :[ajouté par A.M. 09-02-2015]
Mme Ingrid De Coninck comme membre effectif et
Mr Louis Tulkens comme membre suppléant.

10° en qualité d'expert ou de professionnel justifiant d'une compétence ou d'une expérience dans le domaine de l'investissement audiovisuel à vocation économique :

Mme Stéphanie Hugé comme membre effectif et
M. Philippe Reynaert comme membre suppléant;

11° en qualité d'expert ou de professionnel justifiant d'une compétence ou d'une expérience dans l'organisation de festivals de cinéma :

Mme Nicole Gillet comme membre effectif et
Mme Céline Masset comme membre suppléant;

12 ° en qualité d'expert ou de professionnel justifiant d'une compétence ou d'une expérience dans les métiers techniques de l'audiovisuel :

M. Thierry Dubois comme membre effectif et
Mme Carole Godfroid comme membre suppléant;

13 ° en qualité d'expert ou de professionnel justifiant d'une compétence ou d'une expérience dans le multimédia :

M. Yves Bernard comme membre effectif et
M. Philippe Franck comme membre suppléant.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 24 décembre 2012.

La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des
Chances,

Mme F. LAANAN